AVIS DE COMPÉTITION
Mes Premiers Jeux Rive-Sud 2024

PRÉSENTÉ PAR
Patinage Rive-Sud

DU : 2024/02/09
AU : 2024/02/11

N^{O} DE SANCTION : RS-PJ-23-061
Sanctionnée par Patinage Québec

DÉTAIL DE SANCTION –
Compétition Mes Premiers Jeux (PJ)

L'hôte , Patinage Rive-Sud annonce la tenue de la compétition : Mes Premiers Jeux Rive-Sud 2024

Dates : 2024/02/09 au 2024/02/11
Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes:

- Rive-Sud

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme Sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du Sport-études est invitée, ils doivent inscrire leur club d'appartenance et le nom de leur Sport-études.

Un patineur de catégorie Senior, Junior, Adulte et Olympiques spéciaux est admissible même si sa région n'est pas invitée.

Gestionnaire de compétition : Sylvie Potvin
Téléphone : 5144328044 Courriel : competitionsprs@gmail.com
Président(e) du comité organisateur : Sylvie Potvin
Téléphone : 5144328044 Courriel : competitionsprs@gmail.com
Représentant(e) technique : Mélanie Rioux

Spécialiste de données en chef : Gisele Giroux

Spécialiste de données informatiques : Sylvie Potvin

PATINAGE QUÉBEC
N° DE SANCTION : RS-PJ-23-061

NOM DE L'HÔTE : Patinage Rive-Sud
SITE INTERNET : patinagerivesud.com

COURRIEL : Patinage Rive-Sud

TÉLÉPHONE : 5144328044

La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit
La compétition se tiendra à :

GLACE 1
Centre des glaces Gilles Chabot
565 Blvd de mortagne
Boucherville(QC) J4B 1B7

2. Dimensions de la patinoire
Les dimensions de la surface glacée sont :

Glace 1 : 85 x 185

3. Accidents et Responsabilité
Patinage Canada, Patinage Québec, la région Rive-Sud, Patinage Rive-Sud et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

4. Comportement des participants
Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.
Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions
Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue
Aucun paiement global de club pour tous les participants

6. Inscription
Internet : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Aussi, les équipes devront remplir le formulaire en ligne prévus à cette fin.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : Splex lien a venir

Date limite d'inscription : 2023/12/23 20:00

7. Mode(s) de paiement :

- Carte de Crédit ;
- Paypal;

Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

5% : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription :

50$par événement Patinage Plus;

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

a) Le système de **« Norme de performance ».** (Voir les annexes)

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**

- **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 $ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle

- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code d'éthique »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnées.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Lors de l'accréditation
Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 $ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

14. Frais d'admission

12 ans et Plus : 5.00$
6 à 11 ans : Gratuit
5 ans et moins : Gratuit
Les patineurs ou Les patineurs et leur Chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- **Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.**

16. Prix

a) Volet épreuve CPC

Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

b) Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

c) Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera disponible sur le site internet et transmis au club, aux entraîneurs et aux participants après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, Classez les patineurs par âge et divisez-les en groupes.

20. Vidéo

Non disponible

21. Photos

Non disponibles

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place

ANNEXE – MES PREMIERS JEUX

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Guide de référence Sport Québec

Tous les événements du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit d'une durée moyenne de 1 minute 15 secondes. Les hôtes de la compétition peuvent mettre une musique d'ambiance lors des événements. En aucun cas la musique ne doit indiquer le temps de patinage. La trousse technique Patinage Plus de Patinage Québec doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés, les éléments et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

Les assistants de programme ou les entraîneurs peuvent être sur la glace pour les échauffements et lors du déroulement de l'événement. Ils peuvent suivre les patineurs lors de leur évaluation tout le long du circuit, et ce, pour toutes les étapes. Ils ne doivent en aucun cas déranger le déroulement.

Le port du casque est obligatoire pour les patineurs des étapes 2, 3 et 4.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

- Le système de **Norme de Performance**.

ADMISSIBILITÉ – ÉVÉNEMENTS INDIVIDUELS

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus ou Patinage STAR auprès de Patinage Canada, mais aucun test ou partie de test du programme STAR ne peut être réussi (danse, habiletés ou style libre).

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Une musique de fond en continue est permise durant les épreuves

PATINEURS EN SIMPLE

✓ **Filles** ✓ **Garçons**

- **ÉTAPE 5**

  Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais ne pas avoir réussi l'étape 6 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire, si l'étape 5 n'est pas réussie.

- **ÉTAPE 4**

  Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais ne pas avoir réussi l'étape 5 ou plus.
  Âge : Aucune limite d'âge
  Port du casque obligatoire